

fenagri

fédération nationale de l'agroalimentaire

GUIDE DE L'INVESTISSEUR DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES AU MAROC

Février
2021





PRÉFACE

L'élaboration du guide de l'investisseur dans le secteur des industries agroalimentaires au Maroc s'inscrit parfaitement dans les missions dévolues à la Fédération Nationale de l'Agroalimentaire en termes de contribution dans la promotion et la mobilisation des investissements dans ce secteur. Ce guide met en avant les avantages et les potentialités qu'offrent le Maroc aux investisseurs et porteurs de projets nationaux et étrangers dans les domaines agroindustriels, les différents aspects qui caractérisent le climat des affaires, ainsi que les conditions-cadres et actualités des réformes entreprises dans le cadre, notamment des deux stratégies sectorielles à savoir la stratégie agricole " Plan Maroc Vert & Generation Green 2020-2030" et le Plan d'accélération industrielle & le Plan de relance industrielle 2021-2023.





TABLE DE MATIÈRE

1	INTRODUCTION	6
2	CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	7
3	CONTRAT-PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES 2017-2021	17
4	OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES – IAA	18

1. INTRODUCTION



Le Maroc se situe au nord-ouest du continent africain et à peine à 14 kilomètres de l'Europe via le Détroit de Gibraltar. Il constitue sans équivoque un carrefour privilégié entre l'Afrique, l'Europe, les Amériques et le monde arabe. Le Maroc possède une superficie de 710 850 Km² et s'ouvre à la fois sur l'Atlantique à l'ouest, avec 2 934 Km de côtes, et sur la Méditerranée au nord avec 512 Km de littoral. Ce vaste territoire partage ses frontières à l'Est avec l'Algérie et au Sud avec la Mauritanie. Cet emplacement géographique singulier confère au Maroc un rôle de plateforme stratégique, tant sur le plan politico-économique que culturel.

Jouissant d'importantes potentialités en matière de climat d'affaires et d'investissement dans le domaine agricole et de l'industrie alimentaire, le Maroc est l'un des pays les plus attractifs en termes d'investissement dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient (MENA) et n'a jamais cessé de promouvoir l'investissement privé, national et étranger. Cette promotion s'est exprimée tout d'abord, par l'entreprise de plusieurs réformes qui ont permis de mettre en place un cadre juridique libéral offrant les garanties nécessaires aux investisseurs tout en simplifiant les formalités et procédures requises en la matière. Plusieurs traités, accords et conventions ont été signés avec de nombreux pays portant sur la promotion et la protection des investissements effectués par les ressortissants desdits pays. Des centres régionaux d'investissement ont été mis en place pour accueillir, informer et aider les promoteurs nationaux et étrangers à réaliser leurs opérations d'investissements au Maroc. Le Royaume a également initié plusieurs stratégies ambitieuses de développement liées au secteur de l'agroalimentaire, dont les principales sont le Plan Maroc Vert, Generation Green, le Plan Halieutis, le Plan d'accélération industriel, le Plan Rawaj, le Plan de relance industrielle et différentes Stratégies horizontales telles que : Energie, Développement Durable, Logistique, Digitalisation, etc...

2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

2.1. Le Maroc en chiffres

Le Maroc est un pays à revenu intermédiaire inférieur avec une population d'environ 35,2 millions d'habitants. Il possède un PIB de 3366 dollars US par habitant et une croissance du PIB autour de 2,6% enregistré en 2019. La croissance du PIB marocain est fortement corrélée à celle du PIB agricole.

Les chiffres clefs sont résumés dans le tableau suivant :

Population en Million	PIB/hab. (dollars US)	Croissance PIB (%) 2018	Croissance PIB (%) 2019	Note environnement des affaires
35,2	3 366	3,0	2,6	A4

Sources : coface (Mars 2020)

Au cours des vingt dernières années, le Maroc s'est imposé comme une puissance émergente dans le monde et un acteur économique essentiel sur le continent africain.

Grâce à des infrastructures de pointe, à des stratégies sectorielles ambitieuses, à l'industrialisation à grande vitesse, au développement des énergies vertes et à la signature de multiples accords de libre-échange avec les plus grands acteurs économiques du monde, le Maroc offre de grandes possibilités d'investissement dans différents secteurs dont celui des industries agroalimentaires.

Le Maroc est actuellement classé comme l'une des économies les plus attrayantes et compétitives de la région, et offre ainsi des opportunités particulièrement intéressantes pour les investisseurs nationaux et étrangers.

Outre la mise en œuvre de stratégies nationales sectorielles visant à créer un environnement d'investissement favorable, le Maroc ouvre la voie aux investisseurs pour la mise en œuvre de leurs services et le démarrage de leurs activités tout en étant accompagné en cours de route.

2.2. Le secteur agricole au Maroc en chiffres

L'agriculture représente l'un des piliers de l'économie marocaine et grâce à une vision stratégique nouvelle, le Royaume a réussi à moderniser son agriculture, à améliorer sa productivité et à développer ses exportations. Un patrimoine agricole riche et diversifié présentant de longues périodes de récolte grâce à la diversité des sols et du climat. La superficie agricole utile


est de **9** millions d'hectares (**12,7%** de la superficie totale du pays) avec une augmentation de la capacité d'irrigation de **+288%** en **10** ans.

Sur la période 2008-2017, la croissance moyenne annuelle du secteur agricole est supérieure à celle du PIB qui n'a augmenté que de 3,9 % (Ministère des finances).

Le rôle économique et social que joue l'agriculture a été consolidé par les réalisations et acquis du Plan Maroc Vert, notamment par :

- Des avantages comparatifs avérés dans plusieurs filières de production ;
- La réalisation d'aménagements de taille pour l'irrigation liée aux barrages et la forte extension des superficies irriguées en systèmes d'irrigation économe en eau (goutte à goutte,...);
- Une diversification des spéculations végétales issue de l'introduction de nouvelles cultures à rentabilité élevée, telles que les plantations fruitières, les cultures maraichères, et par l'amélioration des techniques et des facteurs de production ;
- La compétitivité des coûts de revient des activités agro-alimentaires liée directement à celle des intrants, de la main d'œuvre et différents autres facteurs de production ;
- Les subventions accordées par l'Etat aux investisseurs dans le secteur agricole dans le cadre du FDA;
- Les avantages fiscaux et douaniers accordés par l'Etat au secteur agricole ;
- Le fort potentiel du marché national, associé notamment à la croissance démographique, à l'amélioration du niveau de vie et aux habitudes de consommation ;
- Une demande internationale croissante sur certains produits agricoles marocains, de base ou transformés, permettant de renforcer le marché à l'export.

2.3. Le secteur de la pêche au Maroc en chiffres



L'industrie de transformation et de valorisation des produits de la pêche occupe une place du choix dans l'économie marocaine en assurant 50% des exportations agro-alimentaires et 12% des exportations totales du Maroc. Cette industrie valorise près de 70% des captures de la pêche côtière

et exporte environ 85% de sa production auprès d'une centaine de pays à travers le monde.

Le Maroc constitue aujourd'hui une plate-forme régionale incontournable de valorisation et d'exportation de produits de la pêche.

Ce secteur regroupe plusieurs activités, dont la conserve de poisson, la semi-conserve de poisson, le conditionnement à l'export des produits de la mer frais, la congélation, la fabrication de farine et huile de poisson et le traitement des algues marines.

Dans la dynamique de développement de ce secteur, le Maroc s'est doté d'une infrastructure de valorisation moderne et a mis en œuvre une politique de développement de la filière au titre du Plan Halieutis.

2.4. Le secteur agroalimentaire au Maroc en chiffres

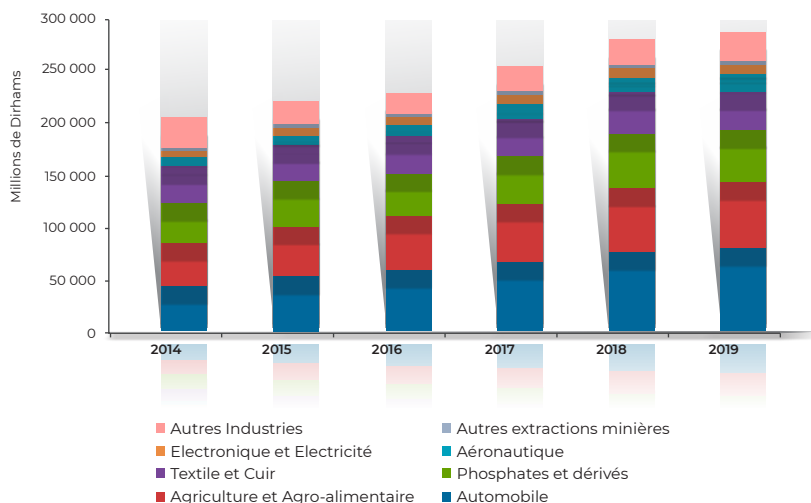
L'industrie agroalimentaire est actuellement considérée comme l'un des piliers de l'économie marocaine.

Le pays compte en effet **plus de 2000** entreprises opérant **dans plus de 18** activités agroalimentaires, générant un chiffre d'affaires **de 11,5** milliards de dollars (~**108** milliards de dirhams) **en 2018**, dont 25% destiné à l'export. L'industrie agro-alimentaire emploie actuellement 160.000 personnes et contribue à environ 35% du PIB industriel (8% du PIB national).

Cette performance est réalisée dans le cadre d'une stratégie offrant d'importantes mesures de soutien aux investisseurs qui choisissent le Maroc et son environnement agricole diversifié comme destination pour développer leurs activités.

L'industrie agro-alimentaire bénéficie de deux stratégies sectorielles à savoir le Plan Maroc Vert et le Plan d'accélération industrielle et bénéficie des soutiens accordés par l'Etat, notamment par le FDA et par le FDII. Elle dispose aussi de sa propre feuille de route matérialisée par le contrat-programme 2017-2021.

Le secteur agroalimentaire s'accapare une part importante dans l'offre exportable marocaine et son développement représente un enjeu majeur et un potentiel de croissance économique indéniable comme le démontre l'évolution des exportations marocaine par secteur dans la figure suivante :



Source : office des changes

En 2019, l'exploration globale du Maroc des principaux secteurs était de 282,057 milliards DH. L'exportation en produits agro-alimentaire non incluant les crustacés, mollusques et coquillages représente au tour de 17% du volume global des exportations. Elle s'est élevée à 47,856 milliards DH (5,31 milliards dollars US) contre une importation de 46,496 milliards DH (5,16 milliards dollars US) milliards DH, ce qui représente un excédent commercial de 150 millions DH (16,66 millions dollars US) (source office des changes, rapport annuel 2019, commerce extérieur du Maroc).

Pour la campagne 2019-2020, la valeur des exportations de produits agroalimentaires, hors produits de la pêche, a atteint 39,5 milliards DH (4,38 milliards dollars US).

Le secteur des Industrie Agro-Alimentaire est très diversifié au Maroc. En effet, la nomenclature en vigueur des activités économiques regroupe dans ce secteur les branches industrielles liées aux boissons, fruits et légumes, viandes, poissons, lait, corps gras, farines et gruaux, céréales, aliments pour animaux, tabac et d'autres produits alimentaires. À ce niveau, la segmentation basée sur une vision intégrée de la chaîne de valeur autour de la 1^{ère} et la 2^{ème} transformation, peut être adoptée pour distinguer 6 domaines clés et plus de 20 branches d'activité (se référer à la nomenclature des activités Industrie-Agro-Alimentaire : <https://aafir.ma/nomenclature-marocaine-des-activites>).

En terme de taille, certaines branches sont caractérisées par un nombre important de petites unités comme l'industrie de fabrication des farines (pâtisseries modernes), alors que d'autres sont relativement concentrées, telles que celles du sucre, des huiles et des graines. En relation avec la commercialisation, certaines branches (fruits et légumes, poisson...) ciblent le marché extérieur alors que d'autres branches (corps gras, industrie laitière, transformation des céréales, boissons...) sont principalement orientées vers le marché intérieur. La branche des fruits et légumes est dominée par l'activité de conservation, suivie des jus et des préparations à base de tomates. Les grandes entreprises agro-alimentaires sont soit des groupes nationaux de taille ou des entreprises étrangères.

Sur le plan de la répartition géographique, l'industrie agro-alimentaire est concentrée dans les régions où l'activité agricole est importante, dont Drâa-Tafilalt, Marrakech-Safi et Fès-Meknès, ainsi qu'au niveau du Grand Casablanca, en raison principalement de la présence du port.

2.5. Aperçu sur les principales stratégies de développement liées au secteur de l'agroalimentaire

Le secteur des industries agroalimentaires bénéficie de plusieurs stratégies sectorielles couvrant toutes les chaînes des valeurs à savoir, le Plan Maroc Vert, le Plan Halieutis, le Plan d'Accélération Industrielle. Ces stratégies sont consolidées à travers le lancement de 2 nouvelles stratégies sectorielles: Generation Green 2020-2030 et Plan de relance industrielle 2021-2023. A ces stratégies sectorielles, s'ajoutent les stratégies horizontales telles que la stratégie de développement digitale, énergétique, logistique etc...

2.5.1. Plan Maroc Vert 2008-2020

Lancé en avril 2008 à l'occasion des premières assises de l'agriculture, le Plan Maroc Vert vise la relance de l'agriculture, désormais, un véritable levier du développement socio-économique au Royaume. Depuis son lancement, ce plan ambitieux a permis sans équivoque l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et la consolidation de l'intégration de l'agriculture aux marchés national et international.

En quelques années, le Royaume a considérablement



augmenté les investissements publics alloués au secteur agricole, ce qui a notamment eu pour résultat une hausse et une diversification des productions agricoles, suscitant l'intérêt de nombreux acteurs du développement agricole.

(Cf sites web : www.agriculture.gov.ma, www.ada.gov.ma, www.moroccofoodex.org.ma, www.onssa.gov.ma)

2.5.2. Generation Green 2020-2030

Le Royaume poursuit sa révolution agricole et s'impose comme un modèle à suivre par les autres pays africains. Il a acquis une précieuse expérience en matière de cartographie de fertilité des sols, d'agriculture raisonnée et d'adaptation des engrais aux types de sols.

Sa nouvelle stratégie : "Génération Green", qui s'adapte aux exigences économiques du XXI^e siècle devrait conforter le leadership du Maroc dans le secteur agricole et avoir des retombées sur les acquis dans les domaines des industries agro-alimentaires.

A l'heure du réchauffement climatique et d'une profonde remise en question de notre rapport à la ruralité, la stratégie "Génération green" se présente comme une réelle alternative et nouvelle révolution verte pour le développement du secteur. Elle devrait permettre à l'agriculture marocaine de doubler la part du secteur dans le PIB du royaume, tout en allégeant la balance commerciale en exportant plus, et plus de produits à haute valeur ajoutée. Ainsi, 60 milliards DH seront ciblés comme valeur des exportations à l'horizon de 2030 et un million d'hectares de terres collectives seront mobilisés, dans le but de créer 350 000 nouveaux emplois ainsi que l'émergence d'une nouvelle génération de classe moyenne agricole.

De plus, "Génération Green" à la page du numérique, prévoit de connecter 2 millions d'agriculteurs à des plateformes de services digitaux. Aussi, il comporte des aides et incitations permettant à 180 000 jeunes agriculteurs de lancer leurs projets et à 150 000 jeunes



de bénéficier d'ici à 2030 de mesures de formation professionnelle.

2.5.3. Plan d'accélération industriel 2014-2020

Le Plan d'Accélération Industrielle a adopté une approche basée sur la mise en place d'écosystèmes performants, visant l'intégration des chaînes de valeur et la consolidation des relations locales entre les grandes entreprises et les PME.

Cette stratégie a mis en place un fonds d'investissement industriel public (FDI), doté d'une enveloppe financière de 20 milliards DH qui permet au tissu industriel de se consolider, de se moderniser, et de développer sa capacité de substitution de produits importés. Elle s'emploiera également à accompagner la transition de l'informel vers le formel avec la mise en place d'une série de mesures financières et fiscales incitatives.

Le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 vise :

- ▶ La réduction de la dispersion sectorielle et de construire une industrie mieux intégrée autour d'entreprises locomotives pour créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre grands groupes et TPME;
- ▶ La mise en place d'outils de soutien afin d'améliorer la compétitivité des TPME, en leur offrant un accès aux investisseurs, au financement et aux marchés;
- ▶ Le renforcement de l'attractivité des Investissement Directs Étrangers par la mise en place d'une équipe, qui s'appuiera sur des professionnels de l'intermédiation et des experts par métier.

Ce plan encourage, les partenariats Sud-Sud, et agit dans l'optique de création de valeur partagée.

(Cf sites web : www.mccinet.gov.ma, <https://morocconow.com>, www.marocpme.gov.ma)

2.5.4. Plan de relance industriel 2021-2023

Dans le but de renforcer le positionnement de l'industrie marocaine, une nouvelle stratégie « Plan de relance industrielle 2021-2023 » a été lancée en ciblant trois chantiers importants :



- 1 Confirmer la place industrielle du Royaume et conquérir de nouveaux marchés et des territoires industriels en utilisant la commande publique comme catalyseur.
- 2 Améliorer la compétitivité du Maroc pour devenir la base mondiale la plus compétitive à destination de l'Europe
- 3 Positionner le Maroc comme base industrielle qui utilise une partie des énergies renouvelables du Royaume au service d'un ancrage industriel.

Cette nouvelle stratégie industrielle a pour objectif d'accompagner les filières industrielles et renforcer leur intégration, de démultiplier la création d'emplois et de valeur, de développer l'entrepreneuriat industriel et de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels et se positionner comme un partenaire international stratégique, dans le contexte de resserrement des chaînes de valeur.

2.5.5. Plan Halieutis

Le Maroc est un acteur compétitif dans les exportations mondiales des produits de la pêche. Ces derniers se caractérisent par une grande diversité des ressources présentes (500 espèces dont 60 exploitées) faisant du Maroc un leader sur le marché international de la sardine en conserve, avec une part de marché à l'export de plus 40 %.

Le secteur halieutique a disposé de sa feuille de route à savoir la stratégie « Halieutis » qui visait une valorisation durable des ressources halieutiques marocaines.

(Cf sites web : www.mpm.gov.ma, www.anda.gov.ma, www.inrh.ma)

2.5.6. Stratégies horizontales :

A. STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE :

La stratégie énergétique du Maroc, vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'énergie ainsi que son accessibilité généralisée à des coûts raisonnables.

Cette stratégie énergétique repose essentiellement sur la montée de la part des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'équilibre entre la production nationale et les importations de l'énergie.

(Cf sites web : www.mcinet.gov.ma, www.mem.gov.ma)

B. COMPÉTITIVITÉ LOGISTIQUE :

La stratégie de compétitivité logistique vise le positionnement du Maroc sur les principaux flux logistiques et permet de répondre aux besoins logistiques des différentes stratégies sectorielles lancées ou en cours de mise en œuvre au niveau national.

Les objectifs généraux de cette stratégie sont articulés autour de la réduction des coûts logistiques et la contribution au développement durable du pays.

(Cf sites web : www.equipement.gov.ma, www.amdl.gov.ma)

C. STRATÉGIE PORTUAIRE

Les ports du Royaume constituent un levier important du développement dont la performance joue un rôle majeur. Ainsi, la stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030 vise l'accompagnement de l'évolution de l'économie en anticipant la demande en infrastructures portuaires et en intégrant davantage le Maroc à la compétitivité mondiale.

Cette vision vise la consolidation de la part de marché du commerce international maritime et des croisières via l'intégration du système portuaire dans le réseau de transport régional. Elle définit une offre intégrée et en adéquation avec la demande portuaire, composée de six pôles intégrés géographiquement, tirant partie des grands projets structurants et valorisant les avantages comparatifs de chaque région:

- ▶ Le pôle de l'Oriental
- ▶ Le pôle du Nord-Ouest
- ▶ Le pôle de Kenitra-Mohammedia-Casablanca
- ▶ Le pôle Abda – Doukkala
- ▶ Le pôle du Souss – Tensift
- ▶ Le pôle des Ports du Sud regroupant 3 ports : Tan Tan, Laâyoune, et Dakhla



Pôle de l'aire Kénitra-Casa

Energie
Conteneurs
Croisières et plaisance
Conventionnels

Pôle Abda-Doukkala

Energie
OCP et dérivés
Hydrocarbures

Pôle du Sous-Tensift

Conteneurs
Croisières et plaisance
Pêche

Pôle des Ports du Sud

Pêche
Logistique export
Aménagement du territoire
Opportunités futures

Pôle du Nord-Ouest

Transbordements
TIR et ferrines
Croisières et plaisance

Pôle de l'Oriental

TIR et ferrines en ADM¹
Charbon
Conteneurs
Croisières et plaisance
Opportunités futures

1. Autoroutes de la mer



Les pôles portuaires et leur vocation

(cf www.equipement.gov.ma,
www.amdl.gov.ma, www.anp.org.ma)



3. CONTRAT-PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES 2017-2021

Le contrat-programme relatif au développement des industries agro-alimentaires signé entre le gouvernement et les professionnels concernés vise la croissance et la mise à niveau de 7 filières agroalimentaires à haute valeur ajoutée en tant que locomotives, à savoir:

- Industrie de valorisation des fruits et légumes frais ;
- Industrie des fruits et légumes transformés ;
- Industrie de l'huile d'olive ;
- Industrie laitière ;
- Industrie des viandes ;
- Industrie de la biscuiterie-chocolaterie-confiserie ;
- Industrie des pâtes alimentaires et couscous.

Ce contrat-programme a mis en place un cadre d'incitation à l'investissement privé à tous les niveaux de la chaîne de valeur de chacune des filières ciblées, la création d'emploi et la promotion des programmes de Recherche et Développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée et de transfert de technologie aux producteurs et autres opérateurs intervenant dans ces filières.

Le montant d'investissement global de la mise en œuvre des dispositions de ce contrat programme s'élève à 12 milliards de DHS, dont 4 milliards de DH pris en charge par le Gouvernement et 8 milliards de DH pris en charge par les opérateurs privés.

Ce contrat programme prévoit d'importantes incitations à l'investissement pour les filières précitées avec des plafonds allant à 40 millions DH par nouvelle unité industrielle installée.



4. OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES – IAA

Le secteur agroalimentaire marocain offre d'importantes possibilités de développement pour répondre à la demande croissante d'un milliard de consommateurs sur les marchés locaux et africains.

L'accès préférentiel à certains marchés dans le cadre des accords de libre-échange signés par le Maroc (Union Européenne, Etats-Unis d'Amérique, pays arabes, etc...). Le Maroc figure parmi les pays ayant conclu un nombre élevé d'accords de Libre-Echange avec 100 pays, ce qui représente un marché de 1,5 milliards de consommateurs.

Dans cette perspective, le Royaume vise des objectifs ambitieux tels que la création **de 300** nouvelles unités industrielles, l'enregistrement d'une **valeur ajoutée supplémentaire de 1,3** milliard de dollars (~**12,6** milliards de Dirhams), la production d'un chiffre **d'affaires supplémentaire de 4,1** milliards de dollars (~**39,8** milliards de dirhams) et un chiffre d'affaires à l'exportation **de plus de 1,2** milliard de dollars (~**11,6** milliards de dirhams) ainsi que la mise à niveau de la base de production actuellement mise en œuvre.

Contribuant jusqu'à **26 %** au PIB industriel avec l'ambition de créer **plus de 38.000** emplois, l'industrie agroalimentaire est renforcée par la proximité des marchés européens, africains et américains et par une offre d'investissement qui génère constamment des opportunités locales et internationales.

Les écosystèmes du secteur travaillent en synergie pour mettre le Maroc sur la carte de l'industrie agroalimentaire mondiale.

Le marché international offre aux produits marocains déjà exportés un potentiel inexploité estimé à 1,075 Milliards de dollars. Des opportunités sectorielles et territoriales à exploiter.

Ainsi, le Maroc remplit les conditions requises pour favoriser l'investissement dans le secteur économique, en général et des IAA, en particulier. Ces facteurs sont multiples, qu'il s'agisse de la stabilité politique, de la stabilité macroéconomique, de coût de la main d'oeuvre, de régime fiscal, de qualité des services bancaires et autres intermédiaires financiers, de coût de l'énergie et de la disponibilité de ressources énergétiques, etc.

4.1. Conditions générales d'investissements au Maroc

Afin d'améliorer son climat général d'investissements, le Maroc a entrepris dans un programme de réformes de son cadre d'affaires, qui vise à adapter

l'économie marocaine aux mouvements de l'économie mondiale pour développer son climat favorable à l'investissement. Ces réformes initiées par le Maroc ont touché à l'ensemble des aspects de l'économie marocaine, leurs incidences sont sur l'ensemble des entreprises qu'elles soient marocaines ou étrangères. Ces différentes mesures d'amélioration du climat général d'investissement, qu'elles soient destinées aux entreprises nationales ou étrangères, sont complémentaires et intimement liées.



4.1. 1. Cadre législatif

Les principales actions de réforme dans ce sens concernent le droit des affaires, la charte d'investissement et les différentes conventions en la matière. En effet, de nombreuses institutions ont été créées dans la perspective de l'intégration de l'économie marocaine dans le système-monde.

4.1. 1.1 Le Code Général des Impôts

Ce code a été instauré depuis les années 80, suivi par des réformes qui ont pour objectif d'élargir l'assiette fiscale, de moderniser le régime fiscal et d'alléger la pression fiscale sur tout genre des contribuables. Ce Code constitue désormais la principale source de la législation fiscale marocaine, résultant de la compilation et de l'actualisation des textes en vigueur au 31 décembre 2006 relatifs à la fiscalité. En effet, des mesures avantageuses ont été prévues au niveau de l'IS, l'IR, la TVA, et les droits d'enregistrement, pour l'entreprise privée tant étrangère que nationale.

(Cf site web de l'ADII : www.douane.gov.ma)

4.1.1.2. Le code de commerce

Le code des sociétés commerciales au Maroc a été adapté afin de permettre au pays de fonctionner dans un contexte d'investissement et de commerce ayant une vision internationalisée. Un nouveau code de commerce et des lois sur toutes les formes de sociétés a été instauré à partir de 1995.

En ce qui concerne le code de commerce, des innovations ont été introduites relatives au statut du commerçant, à l'élargissement de la commercialité et aux procédures de traitement et de liquidation des entreprises en difficulté.


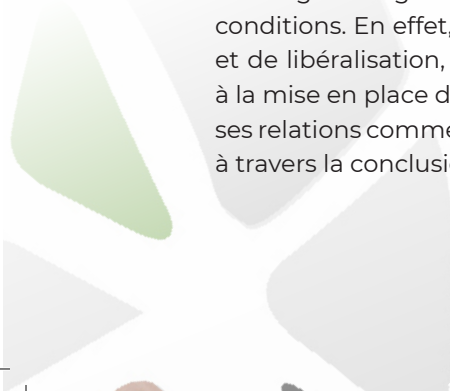
4.1.1.3. Le code du travail

Le code du travail marocain se caractérise par sa conformité avec les principes de base fixés par la Constitution et avec les normes internationales telles que prévues dans les conventions des Nations Unies et de ses organisations spécialisées en relation avec le domaine du travail. En effet, le Maroc a adopté un code du travail moderne, qui a apporté une série d'innovations, visant à associer les salariés à la vie de l'entreprise et à améliorer sa gouvernance. Il met en place de nouvelles institutions de représentation et de participation des salariés à savoir ; les comités d'entreprises, les représentants syndicaux et un conseil de la négociation collective.

Ce nouveau code de travail a mis en place un cadre juridico-institutionnel de la gestion des relations du travail, implique une importante modification des règles sur le travail, afin de garantir un climat propice pour les relations dans le monde d'affaires qui constitue l'un des facteurs de confiance et d'incitation des investisseurs.

4.1.1.4. Les conventions de l'investissement

D'autres réformes à caractère juridique sont incarnées essentiellement dans l'adoption d'une «Charte d'Investissement » et la signature d'un ensemble de conventions bilatérales et multilatérales concernant l'investissement. En effet, la charte d'investissement, adoptée en 1995, regroupe l'ensemble des avantages prévus pour tous les secteurs d'activités économiques. Cette charte, qui a aligné le traitement incitatif du secteur public sur celui des entreprises de droit privé, a apporté une simplification des procédures administratives et des avantages budgétaires pour les entreprises qui remplissent certaines conditions. En effet, dans le cadre de sa stratégie globale d'ouverture et de libéralisation, le Maroc a procédé, durant la dernière décennie, à la mise en place d'un cadre juridique propice au développement de ses relations commerciales avec certains de ses partenaires potentiels, à travers la conclusion d'accords de libre échange.



4.1.1.5. Marchés publics et gestion déléguée

Pour adapter l'administration publique aux changements en cours et aux engagements du Maroc vis-à-vis de ses partenaires, le gouvernement a réalisé une réforme de la réglementation sur la passation des marchés de l'État. La réforme de cette réglementation traduit l'orientation des pouvoirs publics tendant à moraliser la vie publique et à lutter contre toutes les pratiques de fraude et de corruption.

Les modalités de passation, d'exécution et d'extinction des contrats de gestion déléguée de services publics sont prévues de manière claire et précise. La transparence de la procédure d'appel à concurrence pour le choix du délégataire est bien consacrée. La loi n°54-05 est porteuse d'une garantie non négligeable destinée à permettre l'égalité en matière d'accès au marché marocain entre les différents opérateurs nationaux et étrangers et qui réside en la mise en place d'une procédure transparente d'appel à concurrence pour le choix du délégataire. Cette transparence semble être la condition sine qua non d'incitation aux investissements de toutes natures et de crédibilisation du Maroc sur le marché international.

4.1.1.6. Les lois de la concurrence et de la propriété intellectuelle

Le Maroc dispose d'une législation moderne depuis le dahir n°1-00-225 du 5 juin 2000, ayant pour objet la protection de la libre concurrence, la transparence et la loyauté des pratiques commerciales.

Par ailleurs, un conseil de concurrence a été institué. Il est chargé de veiller au bon fonctionnement des marchés et d'empêcher les situations de concentration contraire à la loyauté des pratiques commerciales ou d'abus de position dominante.

Cette modernisation via la réglementation de la concurrence, s'appuie sur les principes de transparence, de non-discrimination et de loyauté tels qu'ils sont édictés par l'OMC.

Ce qui traduit la volonté générale d'adaptation de la législation marocaine aux mutations économiques internationales.



4.1.1.7. La protection des investisseurs étrangers

Dans le cadre de la promotion de l'investissement étranger, le Maroc a ratifié des conventions internationales relatives à la garantie et à la protection de l'investissement. En effet, différents accords et conventions de coopération et de garantie des investissements lient le Maroc avec de nombreux pays : conventions fiscales, accords de garantie des investissements, ainsi que des accords de coopération, de partenariat, et de création de zones de libre-échange. Par ces conventions, le Maroc accorde aux investisseurs étrangers la même sécurité, protection et avantages que ceux accordés aux nationaux en matière de garantie contre les risques de nationalisation et d'expropriation. Il s'agit notamment des conventions portant création du Centre International de Règlement des Différends relatifs aux Investissements « CIRDI », de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements « AMGI ». et de l'Organisation Interarabe pour la Garantie des Investissements.

De même, le Maroc a signé avec plusieurs pays des conventions de non double imposition en matière d'impôts sur les revenus. Ces conventions établissent la liste des impôts et revenus concernés, les règles d'assistance administrative réciproque et le principe de non-discrimination.

De même, le Maroc fait partie des pays reconnaissant la compétence du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

4.2. Cadre économique et financier

En vue de promouvoir l'acte d'investir sur son territoire, le Maroc a accordé un grand intérêt à son environnement des affaires, un ensemble des dispositifs a été mis en place, visant à consolider la transparence et la concurrence.

4.2.1. L'ouverture économique

L'économie marocaine est qualifiée en tant qu'une économie du marché. Le Maroc a poursuivi un programme des réformes commerciales et de tarification, accompagnées par des mesures de convertibilité du dirham marocain concernant les opérations courantes en 1993, et par la création d'un marché de devises (FOREX) en 1996.

Plusieurs accords de libre-échange ont été signés par le Maroc et ayant joué un rôle primordial dans l'attraction des IDE au territoire marocain,



et faire du Maroc un hub et une plateforme d'exportation à destination de l'Europe, des USA, du Moyen Orient, de l'Asie, de l'Afrique,...

4.2.2. La fiscalité marocaine

Le système fiscal marocain a connu une profonde réforme depuis le milieu de la décennie 80.

L'objectif essentiel attendu de cette réforme était l'élaboration d'un système fiscal moderne, cohérent, efficient et plus universaliste. La fiscalité marocaine s'est donc rapprochée dans son architecture globale des grands systèmes d'imposition connus dans le monde occidental.

En effet, le Maroc a entrepris un vaste chantier de modernisation et d'ouverture de son économie vers l'extérieur, et de démantèlement douanier par la signature de plusieurs accords de libre-échange avec de nombreux pays ou de zones économiques importantes.

L'administration fiscale a opté, depuis quelques années, pour une modernisation, une simplification et une harmonisation des dispositions fiscales.

Le contexte fiscal marocain a été réformé dans le sens d'une meilleure efficacité et d'une harmonisation avec les standards internationaux. En effet, la mise à niveau du système fiscal marocain est simple, clair et stable, ainsi qu'elle est flexible pour tout changement fiscal prévu, le capital étranger devrait le voir comme incitation à s'implanter au Maroc.

4.2.3. Le marché des capitaux

Afin de rendre les sources de financement plus accessibles, des efforts importants ont été fournis pour l'amélioration du cadre financier au Maroc, et ce afin d'améliorer le fonctionnement et les conditions d'accès au marché financier et qui ont un impact indéniable sur l'investissement.

Une nouvelle loi bancaire a été promulguée en 2006, pour remplacer la loi bancaire de 1993. En outre, l'adoption de loi relative aux banques islamiques nommées "participatives" en juin 2014.

Tous ces efforts visaient à développer l'activité bancaire, à rendre ce secteur plus concurrentiel et à améliorer le taux de bancarisation au Maroc et le taux de dépôt en conséquence, en simplifiant l'accès aux services bancaires à la fois pour les entreprises et pour les particuliers.

4.2.4. Le marché des changes

Au niveau des changes, le Maroc a créé l'Office des Changes en 1944 qui a été réorganisé par le Dahir du 22 Janvier 1958. Il contribue à la mise en oeuvre des orientations du Gouvernement en matière de change par l'élaboration et la mise en application des mesures relatives à la réglementation des changes.

Le Maroc continue dans sa vision d'assouplissement de sa réglementation et la facilitation de ses procédures. La majorité des opérations de change peut être effectuée, par les opérateurs économiques directement auprès des intermédiaires agréés.

Avec la réforme de la flexibilité du dirham entrée en vigueur à la mi-janvier 2018, le Maroc a concrétisé sa politique d'ouverture économique, dans la mesure de créer un environnement plus attractif aux investissements. Grâce à ce nouveau marché, les exportateurs et les importateurs peuvent non seulement négocier des taux de change préférentiels, mais aussi se couvrir contre le risque de change.

4.3 Environnement d'investissement spécifique au secteur des IAA

En plus du cadre général d'investissement au Maroc susmentionné, il a été procédé à la mise en place des mesures spécifiques au secteur des IAA et ce, à même de favoriser l'investissement dans ce secteur et renforcer son tissu entrepreneurial.

4.3.1. Plateforme connectée

Le Maroc est une plate-forme connectée située à seulement 14 km de l'Europe avec la meilleure connectivité maritime d'Afrique :

- 19 aéroports internationaux à travers le Royaume
- 14 ports dotés d'infrastructures de pointe dédiées au commerce et à l'exportation, dont le port de Tanger Med qui est relié à 186 ports dans le monde
- Réseau autoroutier de plus de 1800 kilomètres
- 1 St Train à grande vitesse en Afrique.

Le positionnement en tant que plateforme compétitive. Le Maroc



offre des coûts de production et d'exportation inférieurs à ceux de ses principaux concurrents internationaux dans le secteur de l'agro-industrie.

4.3.2. Zones agroindustrielles dédiées

Le secteur des IAA au Maroc est dirigé par des zones agroindustrielles dédiées accueillant des entreprises opérant dans les secteurs de la transformation alimentaire, de l'aquaculture et de la logistique, notamment :

- ▶ Les agropoles de Berkane, Meknès, Agadir et Beni Mellal
- ▶ La Haliopolis d'Agadir
- ▶ La zone d'accélération industrielle atlantique de Kenitra, et la zone de Tanger
- ▶ La zone industrielle de Boujdour

De nouveaux chantiers concernant les infrastructures industrielles, commerciales, technologiques et R&D (Recherche et Développement). Une zone d'activités économiques Ksar Abjir sur une superficie totale de 20,5 ha. L'autre projet phare concerne la ville Mohammed VI Tanger Tech sur une superficie totale de 100 ha. Parmi les projets annoncés, il y a la zone d'accélération industrielle Casablanca-Settat sur une superficie de 300 ha. La région de Fès-Meknès n'est pas en reste puisqu'elle aura sa propre zone d'accélération industrielle sur une superficie totale de 500 ha.

En ce qui concerne les infrastructures industrielles à l'horizon 2021, le gouvernement table sur la création de 10 nouvelles zones d'accélération industrielle orientées vers les IDE (Investissements Directs Étrangers) et les exportations, soit 1.000 ha supplémentaires. S'agissant des zones industrielles générales, les autorités annoncent 12 zones nouvelles ainsi que l'élargissement de 11 autres déjà existantes, soit 1.400 ha. En ce qui concerne la mise à niveau ciblée, les mêmes sources évoquent le réaménagement de 68 zones dont 31 zones prioritaires, soit une superficie totale estimée entre 3.500 et 6.300 ha.

La mise à disposition des investisseurs industriels des espaces d'accueil attractifs.



Cette cartographie permet de découvrir les différentes zones industrielles à travers le Royaume (Cf carte interactive <http://www.zonesindustrielles.ma/map>).

4.3.3. Système de subventions et aide à l'investissement

Le gouvernement a mis en place deux fonds important à savoir le Fonds de Développement Agricole (FDA) et le Fonds de Développement Industriel et de l'Investissement (FDII).

De plus, il y a lieu de citer l'exonération de la patente pendant les 5 premières années pour les entreprises industrielles (partie fiscalité) et autres réductions douanières (matières premières,...).

4.3.4. Accès au financement

Outre les financements classiques offerts par les banques marocaines, le secteur bancaire marocain s'est engagé à accompagner les investisseurs dans le secteur des IAA.

4.3.5. Accès au foncier

Pour développer le secteur agroalimentaire marocain, l'Etat met en œuvre un programme de développement de Plateformes Industrielles Agroalimentaires (Agropoles et zones industrielles), se caractérisant par des infrastructures et des services aux meilleurs standards internationaux.

Par ailleurs, un appui du secteur bancaire marocain est prévu dans ce domaine à travers la mise en place d'un instrument de financement innovant, la Foncière Emergence, permettant aux investisseurs désireux de s'installer dans un agropole et de bénéficier d'une offre locative avantageuse.

Un soutien des Conseils des Régions concernées est également prévu pour encourager les investisseurs à accéder au foncier dans les agropoles et les zones industrielles.

4. 3. 6. Renforcement du volet formation

Le secteur des agroalimentaires bénéficie d'une infrastructure très diversifiée de formation académique et professionnelle (IAV Hassan II, Instituts des techniciens, centres de formation professionnelle...).

Les Cités des Métiers et des Compétences au niveau des 12 régions du Royaume qui ambitionnent d'assurer une formation de qualité, selon



de nouveaux critères matériels et pédagogiques qui garantissent une certaine convergence entre les formations dispensées et les besoins réels du marché du travail et contribuent à la promotion de l'image de la formation professionnelle en tant que levier de développement, d'emploi et d'inclusion sociale.

4.4. Cadre administratif et institutionnel

Des efforts importants ont été accomplis en matière d'amélioration du cadre administratif marocain, pour la mettre à niveau et la simplification vis-à-vis les investisseurs étrangers, à travers un ensemble des instruments.

4.4.1. La gouvernance

La réforme administrative n'a cessé d'être une préoccupation constante des pouvoirs publics depuis l'indépendance.


Pour ce faire, le Maroc a entrepris dans un système de bonne gouvernance, en se basant sur trois principes fondamentaux :

- La moralisation de la vie publique
- La rationalisation de la gestion publique
- Le renforcement de la communication, de la concentration et de l'ouverture de l'administration sur son environnement (le rapprochement de l'administration des administrés)

4.4.2. Environnement institutionnel

Afin d'accompagner la promotion à l'investissement dans le secteur des IAA, une réforme institutionnelle a accompagné les différentes stratégies de développement. Ainsi, et en plus de la mise en place des centres régionaux d'investissements (CRI), plusieurs établissements ont été créés à savoir notamment :



<p>Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts – MAPMDREF</p>	 <p>السلطة المغربية Royaume du Maroc وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de Développement Rural et des Eaux et Forêts</p>	<p>www.agriculture.gov.ma www.pm.gov.ma</p>
<p>Ministère de l'Industrie, du Commerce, et de l'Économie verte et Numérique – MICEVN</p>	 <p>Royaume du Maroc الجمهورية المغربية وزارة الصناعة والتجارة والاقتصاد الرقمي Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Numérique</p>	<p>www.mcinet.gov.ma</p>
<p>Ministère de l'Énergie et des Mines</p>	 <p>Royaume du Maroc Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement</p>	<p>www.mem.gov.ma</p>
<p>Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau</p>	 <p>MINISTÈRE DES EQUIPEMENTS ET DES TRANSPORTS</p>	<p>www.equipement.gov.ma</p>
<p>Agence Nationale des Ports - ANP</p>	 <p>الوكالة الوطنية للموانئ Agence Nationale des Ports</p>	<p>www.anp.org.ma</p>
<p>L'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations – AMDIE</p>	 <p>الوكالة المغربية لتجارة وخدمات الاستثمار MOROCCO NOW INVESTMENT AND EXPORT</p>	<p>www.moroccoconow.com</p>
<p>Maroc PME</p>	 <p>Entrepreneuriat Croissance Compétitivité</p>	<p>www.marocpme.gov.ma</p>
<p>Agence pour le Développement Agricole – ADA</p>	 <p>وكالة التنمية الفلاحية الوكالة المغربية للتجارة وخدمات الاستثمار AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE</p>	<p>www.ada.gov.ma</p>
<p>Morocco Foodex</p>	 <p>MOROCCO FOODEX</p>	<p>www.moroccofoodex</p>
<p>Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires – ONSSA</p>	 <p>ONSSA</p>	<p>www.onssa.gov.ma</p>

<p>Institut Marocain de Normalisation – IMANOR</p>		<p>www.imanor.gov.ma</p>
<p>Agence de Développement du Digital - ADD</p>		<p>www.add.gov.ma</p>
<p>Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique - AMEE</p>		<p>www.amee.ma</p>
<p>Agence Marocaine de Développement de la Logistique - AMDL</p>		<p>www.amdl.gov.ma</p>
<p>Fédération Nationale de l'Agroalimentaire - FENAGRI</p>		<p>www.fenagri.org</p>

fenagri

fédération nationale de l'agroalimentaire





fenagri

fédération nationale de l'agroalimentaire

www.fenagri.org

